## Chantage vidéos privés

Par Sandvge13

## Bonjour,

Mon ex conjoint est allé à l'encontre de mon nouveau compagnon pour lui signaler qu'il avait en sa possession des vidéos d'ordres privés me concernant hors il indique à mon compagnon que j'étais consentante et même être à l'origine de celle-ci

Hors cela est faux en 2019 je me suis vue obligée d'allé en parler dans un Cidff et de faire une main courante... Je signale que nous sommes en 2022 et que monsieur les aurait toujours en sa possession...

Puis-je aller déposer plainte pour chantage.. Je signale également que le jour où il est allée en parler à mon compagnon j'étais à 10 jours de mon accouchement.

-----

Par ESP

**Bonjour** 

Vous évoquez de fausses informations par votre ex, à l'attention de votre actuel compagnon.

Vous ne pouvez pas dans ce cas déposer plainte pour chantage concernant votre personne.

\_\_\_\_\_

Par AGeorges

Bonjour Sandvge,

Tout à fait d'accord avec ESP. De plus le chantage impliquerait une demande de contrepartie.

Ici, s'il y a délit, il faudrait plutôt parler de harcèlement ou d'atteinte à la vie privée.

Le plus important ici est la réaction de votre nouveau compagnon. Il peut considérer que votre vie AVANT lui ne le concerne pas. Vous avez les preuves (main courante et CIDFF) comme quoi vous n'étiez pas consentante pour les vidéos.

Si cela lui suffit et que le harcèlement cesse, le mieux est d'ignorer.

Sinon, vous pouvez contacter un avocat pour l'un des deux délits suggérés.